Union européenne et Russie: relations futures

1995/2119(COS) - 24/03/1997

Le Conseil se félicite de la réussite du sommet UE/Fédération de Russie qui s'est tenu le 3 mars 1997 à Moscou. Le Conseil rappelle que l'Accord de partenariat et de coopération prévoit un large éventail de possibilités de renforcer les relations politiques et économiques. L'entrée en vigueur de cet accord, qui devrait intervenir en 1997, conférera une nouvelle dimension aux relations entre l'UE et la Russie. Compte tenu des discussions qui ont eu lieu lors du sommet, le Conseil charge le COREPER de veiller à ce que toutes les dispositions nécessaires soient prises, en coopération avec les autorités russes, pour assurer le fonctionnement effectif de l'accord dès son entrée en vigueur. Une attention particulière sera accordée aux mesures nécessaires à l'établissement des institutions prévues par l'accord. Le Conseil souligne que l'Accord de partenariat et de coopération ouvre de réelles possibilités de coopération.